



Indice genevois des prix à la consommation : – 0,2 % en janvier 2006

Établi par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), l'indice genevois des prix à la consommation recule de 0,2 % en janvier 2006. Entre janvier 2005 et janvier 2006, le taux annuel de renchérissement atteint 1,4 %. L'indice a été révisé et est reparti sur une nouvelle base en décembre 2005 (décembre 2005 = 100).

Le repli mensuel de l'indice général est principalement dû au groupe **habillement et chaussures**, qui recule de 13,0 % en trois mois; – 0,5 % en un an), en raison des traditionnels soldes de janvier.

Les mouvements de prix saisonniers dans l'alimentation sont à l'origine de la hausse de l'indice du groupe **alimentation et boissons non alcoolisées** (+ 0,9 % en un mois; – 0,7 % en un an).

Dans le groupe **logement et énergie** (+ 0,1 % en un mois; + 3,9 % en un an), les prix du mazout progressent de 0,7 % en un mois (+ 44,6 % en un an).

La hausse de l'indice du groupe **santé** (+ 0,3 % en trois mois; + 0,6 % en un an) s'explique par le renchérissement des prestations de soins à domicile, physiothérapie et laboratoires (+ 2,7 % en trois mois et en un an) et des médicaments (+ 0,6 % en trois mois; – 1,2 % en un an).

L'indice du groupe **transports** progresse de 0,8 % en un mois (+ 4,5 % en un an). Cette augmentation s'explique notamment par la majoration des tarifs aériens (+ 9,0 % en trois mois; – 8,7 % en un an) et celle des voitures d'occasion (+ 3,1 % en trois mois; – 1,0 % en un an). Les prix des carburants fléchissent de 0,4 % ce mois-ci (+ 17,0 % en un an).

La hausse de l'indice du groupe **restaurants et hôtels** (+ 1,1 % en trois mois; + 1,3 % en un an) est due surtout à l'augmentation des prix dans l'hôtellerie (+ 11,9 % en trois mois; + 6,8 % en un an).

Indice genevois des prix à la consommation (décembre 2005 = 100) en janvier 2006

Groupe de dépenses	Pondération en %	Indice en point	Variation en % par rapport	
			au relevé précédent	à l'année précédente
Indice général	100,0	99,8	– 0,2	1,4
Alimentation et boissons non alcoolisées	11,0	100,9	0,9	– 0,7
Boissons alcoolisées et tabacs	2,0	100,0	///	5,3
Habillement et chaussures	4,3	87,0	– 13,0	– 0,5
Logement et énergie	25,2	100,1	0,1	3,9
<i>dont loyer du logement</i>	19,2	100,0	///	1,8
<i>énergie</i>	4,6	100,3	0,3	14,2
Équipement ménager et entretien courant	4,3	100,0	///	– 0,6
Santé	16,7	100,3	0,3	0,6
Transports	10,3	100,8	0,8	4,5
Communications	2,6	100,0	///	– 11,3
Loisirs et culture	9,2	100,0	– 0,0	– 0,1
Enseignement	0,7	100,0	///	0,5
Restaurants et hôtels	9,0	101,1	1,1	1,3
Autres biens et services	4,7	100,6	0,6	0,8

Le symbole /// signifie que les prix n'ont pas été relevés au cours du mois sous revue.

Source : Office cantonal de la statistique

Anciens indices généraux : mai 2000 = 100 : **106,0** décembre 1982 = 100 : **164,0** septembre 1966 = 100 : **343,1**
mai 1993 = 100 : **114,1** septembre 1977 = 100 : **201,6**

Révision de l'indice des prix à la consommation

Depuis son origine, en septembre 1966, l'indice genevois des prix à la consommation (IGPC) est régulièrement révisé pour prendre en compte les besoins des utilisateurs, pour moderniser sa méthodologie et pour introduire des améliorations techniques ou organisationnelles. A chaque révision, l'indice est réinitialisé à la valeur 100.

Ainsi, depuis janvier 2006, à l'instar de l'indice suisse des prix à la consommation, l'évolution des prix est établie à partir d'un indice révisé¹, dont la nouvelle base est fixée à décembre 2005 = 100.

La révision a permis de rationaliser le relevé des prix et de limiter les coûts de l'établissement de l'IGPC.

L'indice révisé demeure comparable au précédent quant à sa conception et aux informations qu'il contient. Comme par le passé, pour tous les biens et services autres que les loyers, l'IGPC est calculé à partir d'un champ d'observation, d'une structure, de pondérations, d'une base et d'un mode de calcul identique à l'indice suisse. Dans cette optique, l'IGPC est avant tout un indice d'assemblage, associant des évolutions de prix établies à l'échelon suisse et des évolutions de prix locales. Ces dernières concernent les prix spécifiquement tributaires de caractéristiques cantonales, tels les loyers, les tarifs de l'énergie ou des services hospitaliers.

Au final, compte tenu des pondérations affectées aux différents groupes de dépenses formant le panier-type, l'IGPC intègre dans une proportion quasi égale des évolutions de prix cantonales et nationales.

Ajoutons que le découpage entre les biens et services dont la mesure des prix est spécifiquement cantonale d'une part et nationale d'autre part est le même que celui défini à Bâle-Ville et Zurich, régions qui calculent aussi leur propre indice des prix à la consommation.

Tant à l'échelon cantonal qu'au niveau suisse, les anciennes séries de l'indice sont actualisées par raccordement arithmétique à l'indice révisé.

Pondérations du panier-type 2006

Pour 2006, les pondérations appliquées au calcul de l'indice des prix à la consommation se fondent principalement sur les résultats de l'enquête sur les revenus et la consommation de 2004 (ERC 2004), menée en Suisse auprès d'un échantillon aléatoire d'environ 3 300 ménages. Les dépenses sont extrapolées pour obtenir la structure moyenne des dépenses de consommation à l'échelon suisse. Les différentes positions du panier-type de l'indice des prix à la consommation sont ensuite pondérées à partir de cette structure.

Le tableau suivant met en regard les pondérations utilisées pour le calcul de l'indice des prix à la consommation en 2005 et en 2006. Par rapport à 2005, la structure du panier-type n'est pas fondamentalement modifiée.

Pondérations utilisées pour le calcul de l'indice des prix à la consommation en 2005 et 2006, selon le groupe principal de dépenses

Groupe de dépenses	Pondération, en %		Ecart, en point (1)
	2005	2006	
Alimentation et boissons non alcoolisées	11,4	11,0	- 0,4
Boissons alcoolisées et tabacs	1,7	2,0	+ 0,3
Habillement et chaussures	4,3	4,3	- 0,0
Logement et énergie	25,9	25,2	- 0,8
Équipement ménager et entretien courant	4,0	4,3	+ 0,4
Santé	16,3	16,7	+ 0,4
Transports	10,5	10,3	- 0,2
Communications	2,7	2,6	- 0,1
Loisirs et culture	9,0	9,2	+ 0,2
Enseignement	0,8	0,7	- 0,1
Restaurants et hôtels	8,9	9,0	+ 0,2
Autres biens et services	4,6	4,7	+ 0,2
Ensemble	100,0	100,0	///

(1) Ecart établi à partir des pondérations comportant trois décimales après la virgule.

Source : Office cantonal de la statistique

Le recul de 0,4 point en un an de la pondération du groupe « *Alimentation et boissons non alcoolisées* » (poids total : 11,0 %) s'explique par la baisse de la part relative de l'alimentation (- 0,4 point) dans le panier-type. Dans le groupe « *Logement et énergie* » (poids total : 25,2 %; - 0,8 point en un an), le poids relatif du loyer du logement recule de 0,7 point, tandis que celui des agents énergétiques (électricité, gaz, mazout, chauffage à distance) augmente de 0,1 point. Le groupe « *Santé* » est un des domaines dont l'importance relative augmente le plus fortement (poids total : 16,7 %; + 0,4 point en un an). La progression de ce groupe s'explique par la prise en compte du matériel sanitaire, auparavant affecté au groupe « *Autres biens et services* », et par l'augmentation du poids relatif de presque tous les autres postes de dépenses qui le composent. Dans le groupe « *Transports* » (part totale : 10,3 %; - 0,2 point), le poids relatif des carburants reste stable.

¹ Les principales caractéristiques du nouvel indice seront présentées dans le cahier *Indice genevois des prix à la consommation (décembre 2005 = 100). Principales caractéristiques*. « Etudes et documents » n° 42, à paraître.

Pondérations selon le type de biens ou la provenance, en 2005 et en 2006, dans le canton de Genève

	Pondération, en %		Ecart, en point
	2005	2006	
Type de biens			
Marchandises non durables	27,4	27,5	+ 0,0
Marchandises semi-durables	7,7	7,9	+ 0,2
Marchandises durables	8,0	8,3	+ 0,3
Services privés	48,8	46,8	- 2,0
Services publics	8,1	9,5	+ 1,4
Ensemble	100,0	100,0	///
Provenance des biens			
Biens et services indigènes	74,5	73,2	- 1,3
Biens et services de l'étranger	25,5	26,8	+ 1,3
Ensemble	100,0	100,0	///

Source : Office cantonal de la statistique